

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2023-02/01C

---

**Objet : RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE GESTION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE – APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE ET DU CONTRAT.**

---

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	31
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	27		Abstention :	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Jacques FIGUERAS, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Jean ROMEO, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Eliane BERDAGUER donne pouvoir à Louis SALA  
Myriam DARDENNE donne pouvoir à Robert OLIVE  
Katia ROMAGOSA donne pouvoir à Thierry DEL POSO  
Suzanne SICARD donne pouvoir à Jean-Jacques THIBAUT

**Absents excusés :** Stéphane CALVO, Danielle CULAT, Magali FONTENEAU, Thierry LOPEZ, Angèle PEREZ, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance** Jean-Jacques THIBAUT

**Date de convocation :** 1<sup>er</sup> et 8 février 2023

---

Le Président expose à l'Assemblée,

Vu la délibération n° 2022-09/30C en date du 21 septembre 2022 par laquelle le Conseil a adopté le principe de renouvellement de la délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile ;

Vu les articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport présentant notamment les motifs du choix de la société AC DEPANN et l'économie générale du contrat ;

Vu le projet de convention de délégation de gestion de la fourrière automobile ;

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

👉 **APPROUVE** le choix de la société AC DEPANN comme délégataire du service public de gestion de la fourrière automobile ;

👉 **APPROUVE** la convention de gestion déléguée du service public de gestion de la fourrière automobile à intervenir avec la société AC DEPANN, ci-annexée ;

👉 **AUTORISE** le Président, ou son représentant dûment habilité, à la signer ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

